



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

relations internationales

Question écrite n° 52542

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les statistiques publiées dans Le Monde du 12 septembre 2000, sous le titre « L'Union, Goliath diplomatique ? » Selon cet article, 40 000 diplomates de l'Union européenne seraient répartis en 1 500 missions à travers le monde. Les Etats-Unis d'Amérique s'appuieraient, eux, sur un personnel diplomatique de 14 213 personnes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si ces affirmations sont exactes et, dans l'affirmative, quelles conclusions en termes d'influence et d'efficacité peuvent en être tirées.

Texte de la réponse

La réunion informelle des ministres des affaires étrangères des Quinze, qui s'est déroulée les 2 et 3 septembre derniers à Evian, a fourni l'occasion à la présidence française, de lancer un débat sur l'efficacité de l'action extérieure de l'Union européenne. Sans conteste, l'Union européenne est un acteur international important. Elle est ainsi à l'origine de la majeure partie de l'aide publique internationale et sa voix est d'ores et déjà bien perçue sur la scène internationale, notamment dans les enceintes des Nations unies. Pour sa part, la France a en particulier entrepris, depuis le sommet franco-britannique de Saint-Malo, de doter l'Union européenne des instruments qui lui manquent encore, en favorisant notamment le développement d'une politique européenne de sécurité et de défense. C'est dans cet esprit que, lors de la réunion d'Evian, la présidence française a souhaité voir explorées les voies permettant d'améliorer l'efficacité des instruments et des moyens de l'Union européenne. Dans le cadre de cette réflexion, le secrétaire général, haut représentant pour la PESC, a remis au conseil un document d'études qui présente les différents instruments et moyens, notamment diplomatiques, dont dispose l'Union européenne. Les chiffres qu'évoque l'honorable parlementaire semblent correspondre à ceux qui ont été présentés au conseil par le secrétaire général, haut représentant pour la PESC. Leur utilisation devrait cependant tenir compte des modes d'organisation, parfois très différents, existant dans chaque pays. Il en est ainsi, à titre d'exemple, des personnels affectés dans les services commerciaux ou culturels qui sont parfois comptabilisés parmi les effectifs diplomatiques et parfois inscrits sous d'autres catégories de personnels. Les conclusions que l'on peut tirer, en termes d'influence et d'efficacité, de l'examen des chiffres évoqués et de la comparaison notamment entre effectifs américains et européens, ne peuvent qu'être limitées. Les effectifs diplomatiques américains sont ceux d'un Etat qu'il ne serait pas pertinent de comparer à ceux des Etats de l'Union européenne pris séparément. Chaque partenaire européen reste en effet souverain dans la conduite de sa politique étrangère, même si celle-ci s'inscrit dans le cadre croissant d'une politique étrangère et de sécurité commune. Ces chiffres, cependant, montrent que l'Union européenne bénéficie d'un potentiel important : des ressources humaines remarquables ainsi qu'une couverture géographique presque complète lui permettent d'assurer son information et d'avoir une capacité d'action presque universelle. Au cours des dernières années, l'Union européenne s'est efforcée de mettre en valeur ses atouts, au départ par le biais de la coopération politique européenne et actuellement dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune. Des mécanismes de coopération et d'information mutuelle fonctionnent quotidiennement entre les Quinze. La France et ses partenaires européens s'efforcent de les améliorer. Il a notamment été retenu lors de la réunion d'Evian

de renforcer la coordination entre les délégations de la commission et les ambassades des pays tiers. D'autres mesures, qui concernent l'ensemble de l'action extérieure de l'Union européenne, ont été étudiées et formalisées par le conseil, le 9 octobre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52542

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5955

Réponse publiée le : 20 novembre 2000, page 6584